

Adresse du conseil général de la commune d'Aubusson (Creuse) incitant à maintenir une justice sévère à l'égard des contre-révolutionnaires, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Aubusson (Creuse) incitant à maintenir une justice sévère à l'égard des contre-révolutionnaires, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 163-164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21334_t1_0163_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

11

La société populaire séante à Seninghem, district de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, demande que la Convention reste à son poste, qu'elle maintienne la liberté indéfinie de la presse et que celui qui voudrait se mettre au dessus de la loi, et toute portion du peuple qui voudrait exercer la puissance du peuple entier, soient déclarés ennemis de la liberté et jugés.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[*La société populaire de Seninghem, à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (17)

Législateurs du peuple français,

Ce n'est point pour vous dire que vous avez bien mérité de la patrie et de l'humanité; ce n'est point pour vous sommer au nom du souverain dont nous faisons partie, de rester à votre poste, jusqu'à ce que ayez réduit au silence ou exterminé le dernier ennemi de l'auguste égalité : non; ce n'est point pour cela que nous vous adressons la parole. Vous connaissez vos devoirs, votre mérite : la majorité du peuple a émis son vœu; l'opinion publique, ce fanal lumineux du législateur, s'est manifestée si clairement que vous ne pouvez vous égarer.

Législateurs, c'est pour venir à l'appui de tous les vrais citoyens français; c'est pour vous dire que nous voulons la liberté indéfinie de la presse ou la mort, attendu que c'est un droit naturel, imprescriptible, inaliénable de l'homme : c'est pour vous déclarer que ceux qui combattent ce principe indestructible, attaquent à force ouverte la déclaration des droits, veulent s'ériger les tyrans de la pensée et peut-être, usurper la souveraineté.

Oui, Législateurs, vous l'avez bien dit.

La nécessité d'énoncer le droit de manifester sa pensée et ses opinions suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Eh bien! que celui qui attaque la déclaration des droits; que celui qui veut se mettre audessus de la loi, qui est l'expression de la volonté générale, que toute portion du peuple qui veut exercer la puissance du peuple entier, concentrée dans ses représentans, soit déclarée ennemie de la liberté, frappée d'anathème par la puissance indestructible du peuple et jugée! Le peuple veille; tous les bons citoyens, les vrais républicains, les ennemis du despotisme, sont prêts au premier signal, à écraser ces titans qui fidèles à l'exécrable Robespierre, leur maître, prétendent sapper les premiers fondemens du pacte social des français. La foudre populaire est prête à éclater; que les repré-

sentans du peuple continuent sans inquiétude leurs travaux immortels. La république française en dépit des ennemis de la lumière s'élève majestueusement à sa glorieuse destinée : Oui, la révolution dévorera les conspirateurs, quoi, tandis que l'europe épouvanté du bruit de nos victoires et ouvrant les yeux à la lumière, se prépare à embrasser l'auguste liberté, la sainte égalité, des tartuffes en patriotisme, des monstres voudront les assassiner et avec elles leurs concitoyens et la patrie.

Jamais usurpateur du pouvoir souverain ne fut plus insensé que l'infâme Robespierre; plus maladroit dans l'exécution de ses noirs desseins, que ses dignes partisans. Ils pensent donc ces hommes impurs, que la république française n'a plus de citoyens! ah, les ennemis du genre humain. Bientôt ils répondront à la justice...

Tels sont, Législateurs, les sentimens que ce moment de crise nous fait éprouver et aucune force humaine ne peut nous en faire départir.

J.-B. DELENGAIGNE-PICQUET, *président*,
H. BAIJARD, *secrétaire*.

12

La société populaire épurée de la commune de Florac, département de la Lozère, représente que les lois de la République sur les subsistances sont insuffisantes : elle propose diverses mesures à cet égard.

Renvoyé au comité de Commerce et approvisionnement (18).

13

Le conseil général de la commune d'Aubusson, département de la Creuse, demande que la Convention maintienne à l'ordre du jour cette justice sévère qui ne laisse impunis aucuns contre-révolutionnaires sous quelque forme qu'ils se présentent; il désire que la Convention soit le centre unique de l'impulsion du gouvernement : les vrais amis de la liberté et de l'égalité se rallieront toujours autour d'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*Le conseil général de la commune d'Aubusson à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (20)

(18) P.-V., XLVIII, 94.

(19) P.-V., XLVIII, 94.

(20) C 323, pl. 1386, p. 2. *Bull.*, 16 brum. (suppl.); *J. Fr.*, n^o 774; *Moniteur*, XXII, 457, *M. U.*, XLV, 296.

(16) P.-V., XLVIII, 94.

(17) C 325, pl. 1405, p. 28. *Bull.*, 11 brum.; *M. U.*, XLV, 203; *J. Fr.*, n^o 768.

Citoyens représentants

La journée du dix aoust vit triompher les droits du peuple des efforts d'un tyran couronné; mais l'orgueil et l'ambition préparoient un autre genre de tyrannie sous le masque d'une popularité usurpée. Robespierre qui méditoit le projet d'asservir son pays parut dans la journée du trente un mai le plus ardent défenseur de la liberté, dans celle du 9 thermidor il invoquoit au nom du peuple la commune de Paris pour anéantir la convention nationale et convertir la République en oligarchie. Robespierre n'est plus : les hommes intéressés à propager ses principes et ses maximes demandent aujourd'hui que la liberté que vous avez sauvée soit remise sous l'égide de la terreur, selon eux les opinions sont des délits, les citoyens opprimés sont des ennemis du bien public, la liberté de la presse est un abîme que les aristocrates creusent sous les pas des patriotes.

Ces vosiférations, législateurs effrayoient encore les citoyens paisibles, à peine sortis de l'état de stupeur, si votre courage ne maintenoit la justice à l'ordre du jour; cette justice sévère qui ne laisse pas impunis ni les continuateurs de Robespierre ni les autres contre-révolutionnaires sous quelque forme qu'ils se présentent.

Que les sociétés populaires qui ont rendus de si grands services à la Révolution soient circonscrites dans de justes bornes, que la Convention soit le centre unique de l'impulsion du gouvernement, les vrais amis de la liberté et de l'égalité se rallieront toujours autour d'elle; ils lui feront un rempart contre les anarchistes, les fripons; les dilapidateurs seront connus; les talents, la probité ne seront plus des titres de proscriptions; les arts et le commerce reprendront leur effort et vous recevrez, législateurs, les bénédictions d'un peuple qui a droit d'attendre de vous son bonheur.

Tels sont les vœux et les espérances des habitants de la commune d'Aubusson.

Vive la République, vive la Convention.

J. CHARLES, *agent national*
et vingt autres signatures dont celles
de six officiers municipaux.

14

La société populaire de Brestot, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, demande le maintien de la liberté la plus étendue de la presse, l'activité dans l'instruction publique, un *maximum* inviolable pour les objets de première nécessité, la réforme des corps constitués qui ont perdu la confiance, elle demande que le citoyen Legris, ci-devant prêtre, agent national du district de Pont-Audemer, soit requis de rester à son poste.

Renvoyé au comité de Salut public (21).

(21) P.-V., XLVIII, 94-95.

15

La société populaire de Montrond, district de Poligny, département du Jura, félicite la Convention sur ce qu'elle a fait dans la journée du 10 thermidor; elle demande le rapport du décret lancé contre le Jura, assure qu'elle regardera toujours la Convention comme son seul et unique point de ralliement et l'invite à ne pas quitter son poste que le vaisseau qu'elle gouverne ne soit arrivé et bien assuré au port.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de Salut public (22).

16

Les membres composant la société populaire, révolutionnaire et régénérée de La Mothe-Héraye [ci-devant La Mothe-Saint-Héraye, Deux-Sèvres] et le peuple de la commune réunis, se plaignent de ce que les départements de l'Ouest, dont ils font partie, ont été calomniés à la tribune de la Convention nationale; ils assurent qu'ils ne connoîtront jamais pour centre unique que la Convention : ils sont debout pour faire disparaître tous les tyrans et les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[Les membres composant la société populaire révolutionnaire et régénérée de La Mothe-Héraye et le peuple de la commune réunis à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III] (24)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentans du peuple

Nous faisons partie des départements de l'Ouest, nous avons vû par le n° 357 du *Moniteur Universel* que ces départements ont été calomniés à votre tribune et notre silence pourroit nous faire soupçonner coupables si nous ne nous hâtions de détruire cette imposture.

Législateurs, nous avons toujours voulu la République, une et indivisible, notre point de ralliement a été dans tous les tems la Convention nationale et nous ne connoissons et ne reconnoissons jamais que ce centre unique. Si un nouveau tyran ou quelques factieux osoient se montrer pour rivaliser avec vous, parlés! nous sommes debout pour les faire disparaître.

Longtems la terreur a été à l'ordre du jour, des hommes de sang auroient voulu l'éterniser;

(22) P.-V., XLVIII, 95.

(23) P.-V., XLVIII, 95.

(24) C 325, pl. 1405, p. 26. *Bull.*, 8 brum.